

CEINTURE DE SÉCURITÉ

Plus du quart des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade qui décèdent dans un accident ne sont pas attachés. Pour les passagers arrière seulement, ce taux grimpe à plus de 40%.

FAITS

QUOI?

- Chaque année, en moyenne, de 2018 à 2022, il y a eu, parmi les conducteurs ou passagers de véhicules de promenade qui ne portaient pas la ceinture de sécurité :
 - **50** décès (28 % des décès de la route);
 - **120** personnes blessées gravement (18 % des personnes ayant subi de graves blessures dans les accidents de la route).
- Le nombre d'infractions liées au non-port de la ceinture de sécurité a été en moyenne de 21 455 chaque année, de 2017 à 2021.

QUI?

- Le taux de décès des occupants d'un véhicule de promenade qui ne portaient pas leur ceinture de sécurité est plus élevé chez :
 - les hommes (33 % contre 19 % chez les femmes);
 - les personnes âgées de 25 à 54 ans (38 % contre 27 % chez les 16 à 24 ans et 19 % chez les 55 ans ou plus).

QUAND?

- Le taux de décès des occupants d'un véhicule de promenade qui ne portaient pas leur ceinture de sécurité est plus élevé lors d'accidents qui ont lieu :
 - le soir, de 18 h à minuit (36 %), et la nuit, entre minuit et 6 h (45 %);
 - le mercredi (32 %), le vendredi (32 %) et le dimanche (40 %).

OÙ?

- Le taux de décès des occupants d'un véhicule de promenade qui ne portaient pas leur ceinture de sécurité est plus élevé lors d'accidents qui surviennent :
 - dans un environnement rural (28 %) ou forestier (67 %);
 - dans une courbe (35 %).

➤ Quelques informations supplémentaires

- En 2018, l'amende pour omission du port de la ceinture de sécurité a augmenté, passant de 80 \$ à 100 \$ à un montant de 200 \$ à 300 \$. Ce montant se veut dissuasif pour la clientèle à risque élevé, peu sensible aux messages véhiculant des comportements sécuritaires.
- Les **recherches** démontrent que :
 - le port de la ceinture de sécurité réduit de moitié les risques d'être tué ou blessé gravement dans un accident;
 - si tous les occupants d'un véhicule bouclaient leur ceinture, on pourrait chaque année éviter environ 25 décès et réduire de 63 le nombre de personnes blessées gravement.

➤ Solutions/actions à privilégier

- Poursuivre la sensibilisation et diffuser le message suivant, qui inclut la notion de passerager arrière : **«Attachez-vous, à l'arrière comme à l'avant.»**
- Sensibiliser la population au fait que le non-port de la ceinture de sécurité est souvent associé à d'autres comportements dangereux sur la route (excès de vitesse, alcool au volant, etc.).
- Rappeler aux conducteurs et aux passagers que les imprévus et les risques associés à la circulation de véhicules sont toujours présents, et ce, peu importe le type de route, son achalandage ou la longueur du trajet effectué. Il est important de s'attacher dès que l'on prend place à bord du véhicule et de le demeurer tout au long du trajet. Avec le temps, ce geste simple devient un automatisme, éliminant ainsi les oublis.
- Sensibiliser les usagers au fait qu'un passager non attaché devient un réel danger pour les autres occupants du véhicule en cas d'impact.
- Conscientiser les usagers au fait que, même si le conducteur est seul à bord, la décision de ne pas s'attacher augmente le risque de blessures et de décès et peut entraîner des répercussions pour d'autres personnes, comme les membres de sa famille et ses proches.

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité